

## Repenser (radicalement ?) la solidarité

Mondialisation de l'économie, vieillissement de la population, dualisation de la société, montée de l'individualisme, résurgence des sous-nationalismes: de toutes parts, la solidarité est en péril. Pourtant, elle peut être préservée et même renforcée. Mais seulement à condition que nous sachions identifier à temps les défis qui la menacent, que nous acceptions de repenser en profondeur les principes qui la définissent et que nous ayons le courage de faire des propositions qui peuvent être politiquement difficiles.

L'avoir fait en Belgique, dans les années 70 et 80, aurait permis d'éviter l'accumulation d'une dette publique massive qui impose aujourd'hui de très lourdes contraintes, au premier chef en matière de solidarité. Mais plutôt que de nous lamenter sur les fautes passées, tirons-en sans délai les leçons, et attaquons-nous aux défis d'aujourd'hui et de demain, avec toute la lucidité dont nous sommes capables, sans craindre de poser des questions dérangeantes ni d'adopter des positions qui peuvent paraître bizarres ou s'avérer impopulaires. Voici trois exemples, parmi beaucoup d'autres.

1. Périodes de chômage et sous statut précaire, divorces et concubinage: les carrières professionnelles et matrimoniales dites "a-typiques" se multiplient. De ce fait, une proportion croissante de la population ne jouira pas, arrivée à l'âge de la retraite, d'une pension décente et devra dès lors dépendre d'un système d'assistance. Plutôt que d'imaginer des systèmes complexes de contributions fictives (pour les chômeurs, les femmes au foyer, etc.), pourquoi ne pas introduire simplement une vraie pension de base, indépendante de la carrière antérieure et des revenus présents, protégée contre l'érosion par un couplage au PNB, socle ferme auquel des pensions contributives obligatoires ou volontaires, collectives ou individuelles viendraient s'ajouter?

2. Parmi les ressources publiques aujourd'hui consacrées aux jeunes de 18 à 25 ans (allocations familiales, abattements d'impôts, financement de l'enseignement), une part disproportionnée est aujourd'hui allouée à une fraction d'entre eux qui, en moyenne, provient de milieux plus favorisés et, dans sa majorité, est destinée à jouir de revenus plus élevés que la moyenne en l'occurrence les étudiants de l'enseignement supérieur long, en particulier universitaire. Cette anomalie apparente peut se justifier aussi longtemps que les pouvoirs public sont suffisamment assurés de récupérer leur mise, en ponctionnant les revenus que cet investissement en capital humain permettra d'engendrer, de manière à financer à la fois la solidarité et la formation de demain. Mais à mesure que s'accroissent la mobilité transnationale des diplômés et par là le risque de concurrence fiscale entre Etats, cette récupération est de moins en moins garantie. Dans ce contexte, la solidarité n'impose-t-elle pas d'imputer une part plus grande du coût de l'enseignement supérieur à ses bénéficiaires en clair, d'augmenter significativement le minerval, notamment pour dégager les moyens de faciliter l'accès à l'emploi de ceux qui n'en bénéficient pas? Ne suggère-t-elle pas, dans cette même veine, que l'on restructure les transferts implicites et explicites à cette catégorie d'âge de manière à allouer une allocation forfaitaire de base à tout jeune adulte engagé dans des études, une formation ou un emploi qualifiant?

3. La solidarité entre régions et nations est de plus en plus menacée par des tendances nationalistes et séparatistes. Dans le système électoral belge, les candidats s'adressent à des

circonscriptions flamandes et francophones séparées. La surenchère communautaire est donc payante puisqu'elle n'est pas sanctionnée par le vote dans les circonscriptions de l'autre communauté. Pour garantir la viabilité politique d'une solidarité forte, ne faudrait-il pas songer à réformer les institutions de façon à donner aux partis des incitants à prendre en compte davantage les intérêts fédéraux, par exemple en fusionnant en une circonscription unique les deux circonscriptions du Sénat? Une réflexion analogue ne s'impose-t-elle pas d'urgence dans le contexte de la réforme des institutions européennes?

Chacun de ces exemples touche à des questions controversées. Chacun fait appel à une analyse factuelle des évolutions en cours. Chacun invite à sa manière à une réflexion en profondeur sur la nature même de la solidarité dont il s'agit de poursuivre la réalisation. Et chacun illustre par là la tâche vaste et complexe à laquelle il faut que nous nous attelions d'urgence. Cette tâche, à qui incombe-t-elle?

Soumis au règne de l'urgence et aux sanctions électorales, les responsables politiques ne disposent que rarement du loisir et de la liberté d'esprit que requièrent l'anticipation des défis, la réflexion sur les principes, l'élaboration de propositions risquées. La "société civile", pour sa part, se sent de plus en plus démunie face à l'ampleur des problèmes et leur complexité. Plus que jamais dans son histoire, il échoit dès lors à l'Université de par les compétences qu'elle rassemble et l'indépendance qu'elle revendique de contribuer à la réalisation de cette tâche multiforme. Ceci exige que ses membres aillent bien au delà de leur expertise de "technicien", qu'ils aient l'audace de faire leur propre synthèse des connaissances pertinentes, d'explicitier les jugements de valeur auxquels ils adhèrent et de défendre clairement des positions qui n'ont nul besoin d'être "politiquement réalistes", mais simplement de correspondre à ce qu'au mieux de leur compétence et à la lumière de leurs convictions ils estiment devoir soutenir.

Bien entendu, l'accomplissement de cette tâche ne peut s'accommoder ni de l'isolement de la Tour d'ivoire ni de l'arrogance de la Vérité scientifique. Si dans l'effort pour repenser (radicalement?) la solidarité et bien d'autres choses, notre responsabilité d'universitaires est plus cruciale que jamais, nous ne pouvons cependant espérer l'assumer qu'en soumettant nos positions et nos arguments à un débat critique qui émane certes pour partie de la communauté scientifique mais la déborde aussi de tous côtés. De toutes nos obligations, la moindre n'est pas de nous exprimer le plus simplement possible, d'explicitier et d'expliquer nos arguments et nos présupposés, afin de rendre plus facile aux autres de montrer que nous avons tort à charge pour eux d'oser à leur tour dire ce qu'ils proposent et d'expliquer pourquoi.

Marie-Christine Closon (UCL), Robert Deschamps (FUNDP), Philippe De Villé (UCL), Maurice Marchand (UCL), Pierre Pestieau (ULg), Gérard Roland (ULB), Erik Schokkaert (KuLeuven), Bruno Van der Linden (UCL), Toon Vandeveldel (KuLeuven), Philippe Van Parijs (UCL)

Note: Les signataires sont les co-auteurs des textes de référence du colloque "Repenser (radicalement?) la solidarité", qui se tiendra à Louvain-la-Neuve du 19 au 21 décembre. Ce colloque mettra en pratique l'attitude exprimée ici et sera l'occasion de promouvoir au rang de docteur honoris causa deux personnalités qui l'incarnent: les professeurs Anthony Atkinson (Oxford) et Albert Jacquard (Paris).